

Soutenir les mineurs non accompagnés**Revendiquer leur régularisation**

Dans tout le pays, des jeunes arrivés seuls en France après de douloureux périple, tentent de se construire un avenir. Pour contester leur minorité et justifier leur non prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance on a multiplié les tests osseux. Très fréquemment contestés, y compris par l'ordre des médecins, ceux-ci ont laissé la place à un simple entretien par lequel est validé ou non l'âge avancé par le jeune migrant. Contrairement à ce qu'énonce la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui stipule que le doute doit « profiter » à l'enfant, ces jeunes se retrouvent dans la situation impossible de faire la preuve de leur minorité quand même leurs papiers d'identité ou acte de naissance sont contestés. Là où des collectifs de défense et de solidarité existent, des juges valident l'âge de nombreux jeunes et forcent ainsi l'ASE à les reprendre en charge. Il n'est pas rare que l'ASE conteste ces décisions des juges et il est fréquent que celles et ceux pris en charge se retrouvent à la rue le jour de leur dix huit ans.

Pour ceux dont la minorité n'est pas contestée, l'évaluation du niveau scolaire et la scolarisation effective peuvent se mettre en place selon des délais qui peuvent varier de quelques mois à un an et demi. La présence de collectifs militants dans plusieurs départements permet souvent de faire raccourcir ces délais. La scolarisation se déroule souvent dans des conditions difficiles de suivi et d'accompagnement. Certains sont scolarisés mais n'ont pas de toit pour la nuit, font le 115 et passent d'hébergements d'urgence en hébergement d'urgence, vivent dans des squats ou sont hébergés chez des bénévoles. Tous doivent faire la preuve d'un projet d'orientation professionnelle avant l'anniversaire de leurs 18 ans pour espérer obtenir un titre de séjour. Les contrats « jeunes majeurs » leur sont de plus en plus inaccessibles ou alors réservés à des jeunes pris en charge par l'ASE avant l'âge de 16 ans, ce qui écarte la plupart de ces mineurs étrangers arrivés entre 16 et 18 ans.

Quand l'étude de leur situation prend trop de temps elle devient inutile puisqu'ils deviennent majeurs. Ils vont alors grossir la cohorte des sans-papiers et sont rapidement les victimes des expulsions vers un pays qu'ils ont fui et où ils n'ont plus de famille. Ces jeunes,

victimes de l'ordre du monde sont en plus victimes de la suspicion généralisée à l'égard des migrants dès qu'ils posent le pied sur le sol français, là où ils pensaient que l'horreur prendrait fin. La fédération des syndicats Sud Education ne condamne ni les éducateurs-trices de l'Aide Sociale à l'Enfance très souvent dépassé-e-s par le manque de moyens (souvent une personne pour plus de cent jeunes), ni les personnels administratifs des services de l'Aide Sociale à l'Enfance. La fédération des syndicats dénonce une politique gouvernementale qui précarise toujours davantage les migrants et ne donne que très peu de chances aux mineurs étrangers isolés de préparer une intégration réussie à la société française. La fédération des Syndicats Sud Education dénonce aussi des politiques départementales honteuses (l'Aide Sociale à l'Enfance relève de la responsabilité des départements) qui pour des raisons de coût rejettent à la rue des jeunes sans ressources les livrant ainsi à tous les trafics possibles et pour des raisons électorales ne veulent pas afficher « trop » de dépenses sur de telles questions.

Seule la levée de la suspicion généralisée à l'égard des étrangers désirant vivre en France peut améliorer le sort de ces jeunes dont nombre sont dans nos lycées, nos collèges, nos lycées professionnels. Pour cela SUD Education continue de revendiquer l'abrogation des lois anti-immigré-e-s.

SUD éducation revendique :

- la protection des mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s et des jeunes majeur-e-s scolarisé-e-s,
- l'arrêt de toutes les expulsions et les mêmes droits pour toutes et tous de se construire un avenir ici,
- le respect par la France de la Convention Internationale des droits de l'enfant
- un toit, une école, des papiers pour tous.

SUD éducation appelle à renforcer partout la solidarité aux côtés de ces enfants que l'administration appelle désormais des mineurs non accompagnés